

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 24  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la  
Délibération : 26

**Date de la convocation :**

19/11/2025

**Date d'affichage :**

19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

**Séance du 3 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

**Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ**

**Présents : Laurent DENIS - Barbara BODART- Didier VANDAELE - Sandrine LORIO - Hugues LAVOGIEZ - Sophie WAROT - Anthony BARBIER - Marjory DELAVAL - Douglas VERSCHEURE - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Monique VALENTIN - Jérôme LEBOUCHER - Nathalie MAEGHT - Patrick POTEL - Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Annick CROQUELOIS - Ludovic COCQUEMPOT - Jean-Bernard BONDUELLE - Alain MASSON - Estelle LECOFFRE**

**Absents : Gabin LORGNIER (pouvoir à Sophie WAROT) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Anne GOMBERT**

2025/47

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N2**

Suite à la dissolution de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) EPERLECQUES MOULLE HOULLE SERQUES TILQUES, il convient d'intégrer une partie du résultat au sein du budget de la commune et ainsi émettre une décision budgétaire modificative.

En dépenses d'investissement, il convient de retirer des crédits d'un montant de 409.03€ du compte 001.

En recettes de fonctionnement, il convient d'ajouter des crédits d'un montant de 6 837.53€ au compte 002.

Afin de conserver l'équilibre de chacune des sections (fonctionnement/investissement), il convient de procéder ainsi :

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : Compte 001 – Solde d'exécution section investissement : - 409.03 €
- Recettes : Chapitre 13 1311 – Subv. Etat et établ. nationaux : - 409.03 €

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Recettes : Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : + 6 837.53€
- Dépenses : Chapitre 011 60612 – Energie électricité : + 6 837.53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les mouvements de crédits proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ



Le Maire,

Laurent DENIS

